

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2023



N° 2/2023

Le 10 février deux mil vingt-trois à 19 Heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 3 février 2023.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Desmedt, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints ; Mmes Delamarre, Trézel, M. Hamot, Mmes Fernandes, Delormel, Coulon, M. Berthelot, Mme Konan, M. Rousseau, Mmes Barre, Vigne et M. Matron, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Bourgoin par Mme Delamarre, M. Rauzier par M. Desmedt, Mme Dollez par Mme Brunet, M. Moonen par M. Dubouil, M. Aubry par M. Choquet, M. Kwak par Mme Barre, Mme Flagothier par Mme Bonnet.

ABSENT : M. Lenoble.

Secrétaire de séance : Béatrice DELAMARRE

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Avances de subvention.

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande du Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique en date du 16/01/2023,

Considérant la demande du Sporting Club St Justois en date du 12/12/2022,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
DÉCIDE :

- le versement d'une avance de subvention au profit des associations ci-après désignées,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2023

➤ Ecole de Musique 30 000 €

➤ Sporting Club St Justois 10 500 €

Pour copie conforme.

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20230210-2-2023-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental

